



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/31
TD/B/COM.1/EM.11/3
21 août 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission du commerce des biens et services, et des produits de base
Cinquième session
Genève, 26 février 2001

**RAPPORT DE LA RÉUNION D'EXPERTS SUR LES INCIDENCES
DE LA RÉFORME DE L'AGRICULTURE SUR LES PMA ET LES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT IMPORTATEURS NETS DE PRODUITS
ALIMENTAIRES, ET LES MOYENS DE RÉPONDRE AUX
PRÉOCCUPATIONS DE CES PAYS DANS LE CADRE DES
NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES**

Palais des Nations, Genève, 24-26 juillet 2000

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION.....	2 – 5
II. RÉSUMÉ DES DÉBATS SUR LES QUESTIONS DE FOND.....	6 – 24
III. QUESTIONS D'ORGANISATION.....	27 – 28
Annexe	
Participation	29 – 30

I. RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION D'EXPERTS

1. Les experts ont exposé leur point de vue sur les moyens de répondre aux préoccupations des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Les propositions de certains d'entre eux sont résumées ci-après. Elles ne recueillent pas toutes l'adhésion générale, mais donnent une idée de la richesse et de la diversité des opinions exprimées.

1. Application de la décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires

- a. L'application de la Décision de Marrakech devrait être renforcée et viser davantage à résoudre les problèmes de sécurité alimentaire à long terme des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires qu'à satisfaire les besoins immédiats.
- b. Il faudrait prêter une attention particulière aux effets qu'une réduction ou une éventuelle suppression des subventions à l'exportation pourraient avoir sur ces pays, ainsi qu'aux conséquences qu'aurait une discipline internationale en matière de crédits à l'exportation.
- c. Le mécanisme permettant d'écouler l'aide alimentaire sur le marché intérieur devrait être conçu de manière à ne pas perturber la production locale.
- d. L'assistance technique de donateurs bilatéraux et multilatéraux est nécessaire afin d'accroître la productivité agricole, de renforcer l'infrastructure, d'améliorer l'information commerciale et d'augmenter les exportations. Il conviendrait d'étudier la possibilité de créer un fonds renouvelable pour l'assistance technique et financière.
- e. Des accords distincts d'assistance technique et financière pourraient être négociés pour renforcer le développement de l'agriculture dans les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

2. Négociations sur la poursuite de la réforme de l'agriculture

Accès aux marchés

- a. Il faudrait éliminer les crêtes tarifaires, notamment pour les produits que les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires exportent ou pourraient exporter.
- b. La progressivité des droits de douane devrait être supprimée pour favoriser la diversification en incitant ces pays à produire des biens à plus forte valeur ajoutée.
- c. La réduction des taux consolidés appliqués par les PMA, les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les autres pays du tiers monde devrait être subordonnée à des baisses importantes des droits de douane dans les pays développés, afin de réduire les déséquilibres en matière d'obstacles tarifaires.

- d. Il faudrait envisager des mesures pour permettre aux petits exportateurs des pays en développement de tirer parti des contingents tarifaires en vigueur sur les principaux marchés.
- e. Les pays développés devraient, dans les meilleurs délais, admettre les exportations des PMA en franchise et hors contingent.
- f. Conformément au préambule de l'Accord sur l'agriculture, il serait souhaitable d'étudier, dans le cadre des négociations, les moyens d'améliorer l'accès aux marchés des produits agricoles présentant un intérêt particulier pour les pays en développement.
- g. Les négociations devraient porter sur l'assistance technique et financière dont ces pays ont besoin, notamment pour couvrir les coûts de mise en conformité avec les prescriptions sanitaires et phytosanitaires et avec les normes techniques appliquées sur le marché international (frais de certification, pénalités encourues en cas de retard d'autorisation, etc.).
- h. Les programmes accordant aux produits agricoles des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires un accès préférentiel aux marchés devraient être poursuivis, élargis et améliorés.
- i. Tous les pays en développement devraient pouvoir recourir aux mesures de sauvegarde spéciales.

Concurrence à l'exportation

- a. Les pays développés devraient supprimer leurs subventions à l'exportation.
- b. Les crédits à l'exportation devraient faire l'objet de règles internationales afin d'empêcher le contournement des disciplines instituées en matière de subventions.
- c. Les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devraient pouvoir accorder des subventions pour encourager les exportations de produits agricoles susceptibles de trouver des débouchés.

Soutien interne

- a. Les pays développés devraient réduire sensiblement et rapidement les mesures de soutien interne qui faussent les échanges, pour supprimer les disparités entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne leur utilisation.
- b. Des disciplines devraient être instaurées afin de limiter le recours massif aux mesures de la catégorie verte par les pays développés, de manière à uniformiser les règles du jeu.
- c. Il faudrait mettre fin aux mesures de la catégorie bleue.
- d. Le niveau *de minimis*, applicable aux pays en développement, qui est actuellement de 10 %, devrait être relevé.

- e. L'article 13.b ii) de l'Accord sur l'agriculture devrait être révisé pour assouplir le recours aux mesures *de minimis* et garantir que les moyens de production et les aides à l'investissement offerts aux agriculteurs qui disposent de revenus et de ressources limités ne donneront pas lieu à une action.
- f. Les mesures prises par les PMA, les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et les autres pays du tiers monde pour assurer la viabilité économique des petits agriculteurs qui pratiquent une agriculture de subsistance, réduire la pauvreté en milieu rural et diversifier la production, sont des éléments importants à prendre en considération dans une éventuelle "catégorie développement".
- g. En étudiant les éléments à faire figurer dans cette catégorie, on devrait tenir compte de la nécessité de soutenir les producteurs locaux vulnérables et de renforcer la compétitivité de leurs exportations. Il y a lieu de signaler la proposition relative à la "catégorie développement", faite par 11 pays en développement, à la session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC (G/AG/NG/W/13).

Traitement spécial et différencié

- a. Les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires ont besoin de souplesse pour mettre en œuvre des mesures pressantes destinées à protéger les petits agriculteurs contre l'augmentation soudaine des importations et les pratiques commerciales déloyales, notamment lorsqu'elles touchent la production de produits de première nécessité entrant dans l'alimentation locale.
- b. Il conviendrait d'étudier la possibilité d'élargir l'application du traitement spécial et différencié, en allant plus loin que ne le prévoit l'Accord sur l'agriculture.
- c. Le traitement spécial et différencié devrait tenir compte de la situation particulière de certains groupes de pays en développement, comme les petits États insulaires et les pays enclavés.

Considérations autres que d'ordre commercial

- a. Les négociations sur des sujets autres que d'ordre commercial devraient porter essentiellement sur le développement rural, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

3. Autres questions

Cohérence entre les conditions posées par les institutions de Bretton Woods et les engagements souscrits dans le cadre de l'OMC (Déclaration de Marrakech sur la contribution de l'Organisation mondiale du commerce à une plus grande cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial)

- a. Les programmes des institutions de Bretton Woods devraient être alignés sur les règles et les obligations découlant des accords de l'OMC. Les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires ne devraient pas se voir contraints de prendre,

en matière de libéralisation de leurs marchés ou de réduction des subventions, des engagements plus contraignants que ceux qu'ils ont souscrits dans le cadre de l'OMC, ni de s'acquitter de leurs obligations dans un délai plus court que ne le prévoient ces accords, ni d'accepter des engagements qui dépassent leur capacité d'ajustement.

- b. Les engagements pris dans le cadre de l'OMC devraient tenir compte du fait que ces pays sont nombreux à avoir libéralisé de manière unilatérale leur commerce de produits agricoles, au point que les droits de douane sont les seuls instruments concrets de politique commerciale à leur disposition.
- c. Il convient de saluer les efforts de libéralisation autonome déployés par les pays en développement et d'en tenir compte.

Négociations en vue de l'adhésion à l'OMC

- a. Les conditions particulières qui règnent dans le secteur de l'agriculture des pays en développement devraient être prises en compte lors des négociations en vue de leur adhésion à l'OMC.

4. Recommandations à la CNUCED et d'autres organisations internationales

- a. La CNUCED et d'autres organisations internationales doivent apporter une assistance technique indispensable pour analyser les informations sur la politique commerciale d'autres pays dans le domaine agricole et pour épauler les pays en développement, en particulier les PMA et les pays importateurs nets de produits alimentaires, dans le cadre des négociations en cours et des pourparlers en vue de leur adhésion à l'OMC.
- b. La CNUCED devrait jouer un rôle déterminant dans la collecte des données statistiques et analytiques nécessaires pour aider les pays en développement à négocier. En collaboration avec la FAO et d'autres organisations internationales, elle devrait plus particulièrement :
 - i) déterminer et chiffrer, de la manière la plus fine possible, les mesures de soutien interne, les aides à l'exportation ainsi que les restrictions concernant l'accès aux marchés agricoles qui sont en vigueur dans les pays développés, par secteur, par produit et par pays;
 - ii) évaluer les incidences des mesures de soutien et des entraves au commerce sur la compétitivité des exportations et de la production locale des pays en développement, pour chaque produit et chaque pays.
- c. Il faudrait que la CNUCED analyse les effets de l'Accord sur l'agriculture sur le commerce de produits agricoles des PMA, des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et des petits États insulaires en développement, et qu'elle élabore un plan d'action spécial avec un budget correspondant.
- d. La CNUCED devrait étudier les moyens de réduire les disparités de coûts (imputables notamment aux frais de transport) qui pénalisent le commerce de produits agricoles des pays enclavés.

II. RÉSUMÉ DES DÉBATS SUR LES QUESTIONS DE FOND

1. Exposés sur l'expérience de certains pays

2. Des experts, parlant à titre personnel, ont exposé les conséquences de la réforme de l'agriculture dans les pays suivants : Algérie, Barbade, Bhoutan, Bolivie, Éthiopie, Guinée, Guyana, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Mali, Maurice, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Sri Lanka, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Venezuela et Viet Nam.

Exposé sur l'Algérie

3. L'Algérie a entrepris des réformes macroéconomiques à la fin des années 80, concernant la politique monétaire, la fixation des prix et le commerce extérieur. Le commerce a été libéralisé et un programme d'ajustement structurel a permis de mettre fin aux monopoles, aux subventions et aux garanties de prix (sauf pour le blé). Les résultats ont été inégaux; les réformes se sont traduites par une réduction des déséquilibres économiques, mais ont créé des disparités sociales et économiques. La production nationale ne suffit pas à satisfaire la demande et les produits agricoles représentent environ 25 % des importations totales (le sucre, le café et le thé sont entièrement importés). La production intérieure ne couvre que 35 % de la consommation de céréales. Le Gouvernement a adopté plusieurs programmes afin d'amortir les effets à court terme de la libéralisation; ces programmes visent principalement à garantir la sécurité alimentaire, à augmenter la production, à accroître la productivité et encourager la diversification des exportations, à lutter contre la déforestation et la désertification, et à intégrer l'agriculture algérienne dans l'économie mondiale. La Décision de Marrakech revêt une grande importance pour l'Algérie sur le plan international, mais il faut bien voir qu'elle vise à résoudre un problème à court terme, alors que la sécurité alimentaire est une question qui demande à être traitée dans une perspective à long terme. En ce qui concerne l'adhésion à l'OMC, il faut tenir compte des conditions particulières de l'agriculture des pays en développement, qui ne sont souvent pas en mesure d'appréhender pleinement les conséquences des accords multilatéraux pour leur économie. Il est, par exemple, essentiel que l'Algérie maintienne ses droits de douane à un certain niveau pour mener à bien ses programmes de développement rural et agricole. L'Algérie pourrait respecter sans difficulté le niveau *de minimis* de 10 % en ce qui concerne les mesures de soutien interne, mais elle devrait, en souscrivant ses engagements, prendre en considération le programme de développement en cours, auquel il conviendrait d'appliquer les dispositions de la catégorie verte ainsi qu'un traitement spécial et différencié. Les négociations sur la poursuite de la réforme devraient avant tout porter sur les questions suivantes : traitement spécial et différencié; amélioration de l'accès aux marchés pour les produits pour lesquels les pays en développement possèdent des avantages comparatifs; optimisation de l'assistance pour une plus grande rentabilité des investissements; appui technique et financier des organisations internationales aux programmes de développement nationaux. Le système commercial multilatéral devrait laisser une plus grande marge de manœuvre aux pays en développement.

Exposé sur la Barbade

4. Petit État insulaire en développement, la Barbade est en outre un pays importateur net de produits alimentaires et, à ce double titre, pâtit des inconvénients qui découlent de sa taille réduite, de son marché intérieur et de ses ressources naturelles limités ainsi que de sa

vulnérabilité aux catastrophes naturelles liées à sa situation géographique. Les importations représentent approximativement 74 % de la totalité des produits alimentaires consommés à la Barbade, pour une facture annuelle de 320 dollars É.-U. par habitant. La proportion, exprimée en valeur, entre les importations et les exportations s'est dégradée, passant de 3,18 pour 1 de 1990 à 1994, à 3,44 pour 1 de 1995 à 1998. Les gains à l'exportation dans le secteur des produits alimentaires pendant la période 1994-1999 ont été réalisés pour l'essentiel sur le Marché commun de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dans le cadre de l'accord commercial correspondant. La Barbade continue d'appliquer une politique de libre-échange qui repose essentiellement sur les droits de douane et sur un régime d'octroi de licences pour les denrées agricoles sensibles. Hormis le régime de licences applicable à ces produits, qui supportent des droits de douane dont les taux sont à présent consolidés, il n'existe aucun autre obstacle non tarifaire au commerce. Les subventions à l'exportation ont des incidences mitigées sur le secteur agricole national. Elles contribuent à la baisse des cours mondiaux des produits de base, ce qui a des effets favorables sur les importations de produits alimentaires qui n'entrent pas en concurrence avec les produits locaux. Mais la Barbade étant exportateur de sucre et partie au Protocole sur le sucre de la convention entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et la Communauté économique européenne (convention ACP-CEE), une réduction des subventions à l'exportation aurait des conséquences défavorables sur le prix payé pour le sucre, ce qui se répercuterait de manière sensible sur les recettes en devises et la sécurité alimentaire. Les recettes d'exportations de sucre de la Barbade entre 1994 et 1998 ont progressé moins vite que celles d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes, avec une croissance moyenne de 2,2 % comparée à la hausse globale de 131,1 % observée par le secrétariat de l'OMC (G/AG/NG/S/6). D'autres exemples illustrent les conséquences défavorables du processus de réforme sur le secteur agricole : ainsi, les importations de produits à base de viande de volaille ont augmenté de plus de 200 % en 1998/99 par rapport à la période qui a précédé le Cycle d'Uruguay. Si la tendance actuelle persiste, les importations représenteront plus de 50 % de la consommation locale d'ici la fin de l'année. Il faudra entreprendre un examen approfondi des incidences de l'Accord sur les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires dans leur ensemble et, plus particulièrement, sur les petits États en développement qui figurent dans ce groupe de pays dans la mesure où ils présentent des particularités qui doivent être prises en considération dans les négociations en cours.

Exposé sur le Bhoutan

5. PMA et petit pays sans littoral, le Bhoutan, au relief accidenté, s'est heurté à de formidables obstacles pour développer son agriculture. Bien que les terres cultivables représentent 8 % seulement de la superficie totale, environ 85 % de la population bhoutanaise vit de l'agriculture. Ce secteur d'activité, qui couvre l'agriculture, l'élevage et la foresterie, contribue pour 38 % environ au PIB national. Les importations de produits alimentaires sont essentiellement destinées à la population urbaine et la quasi-totalité des céréales vivrières et des produits laitiers importés proviennent d'Inde, avec des quantités négligeables d'aliments transformés venant de Thaïlande et du Bangladesh. Les produits de l'agriculture et de l'élevage importés au Bhoutan (d'un niveau actuel insignifiant) supportent un éventail de droits de douane qui vont de 0 à 30 % pour l'ensemble des produits agricoles et de 50 à 100 % pour la bière, les boissons alcooliques, les spiritueux et le tabac. La culture sur coupe et brûlis est déconseillée pour des raisons de protection de l'environnement et les autorités encouragent l'extension des

cultures de rente – pommes de terre, pommes, oranges, etc. Les terres situées en altitude, sur lesquelles les paysans avaient l'habitude de faire pousser du sarrasin et du blé, sont désormais plantées de pommes de terre destinées à la vente et les céréales traditionnelles comme le sarrasin et le millet devraient à l'avenir être définitivement remplacées par du riz importé. L'accroissement démographique et l'importation de main-d'œuvre étrangère employée aux grands projets de développement font que le Bhoutan continuera certainement d'être tributaire des importations de produits alimentaires dans le futur. Du point de vue des exportations, les différences de saisons permettent au pays d'exporter avec profit ses excédents agricoles vers l'Inde, notamment des légumes et des fruits de contre-saison. La quasi-totalité de ces exportations, à l'exception des produits alimentaires et des fruits transformés, sont effectuées par le biais du système d'enchères administré par la Food Corporation of Bhutan (FCB) dans les zones frontalières. Le commerce des produits de l'agriculture et de l'élevage entre le Bhoutan et l'Inde bénéficie de la franchise de droits au titre d'un accord commercial bilatéral conclu entre les deux pays. Il y a quelques années, le Bangladesh a ouvert son marché aux fruits frais et transformés provenant du Bhoutan, auquel il concède un allègement tarifaire de 50 % sur ces produits. Pays sans littoral, le Bhoutan est confronté à des coûts élevés de production et de transport ainsi qu'à des difficultés d'accès aux marchés étrangers en raison d'un faible volume de production et de normes de qualité insuffisantes. Utilisant très peu d'engrais chimiques, l'agriculture bhoutanaise possède un important potentiel de développement d'une production biologique destinée aux marchés d'exportation. Le Bhoutan aurait besoin à cet égard d'une assistance technique concernant les procédures de certification.

Exposé sur la Bolivie

6. La Bolivie exploite seulement le quart de son potentiel agricole en raison de facteurs aussi bien internes qu'externes. En 1996, un nouveau cadre réglementaire a été mis en place pour améliorer l'exploitation du potentiel agricole et réduire la pauvreté tout en préservant l'environnement; de nouvelles lois sur les terres, les forêts, l'eau et l'environnement ont été adoptées. Un aspect essentiel de la politique visant à réduire l'extrême pauvreté en milieu rural a été d'ouvrir l'accès des paysans, dont la terre constitue l'unique capital, aux terres domaniales. La politique de la Bolivie vise davantage à accroître la productivité agricole qu'à mettre de nouvelles terres en culture, avec les conséquences préjudiciables que cela pourrait avoir pour l'environnement. La production de blé était tombée à des niveaux négligeables au début des années 90, en raison de la concurrence des dons reçus dans le cadre de l'aide alimentaire. La nouvelle politique adoptée en 1992 par les principaux donateurs, les producteurs agricoles et les minotiers pour soutenir les prix a provoqué une expansion spectaculaire des terres plantées en blé, qui sont passées de 3 500 hectares en 1994 à 112 000 hectares en 1997. La politique de production de semences certifiées a également été couronnée de succès, puisque cette production est passée de 764 tonnes en 1981 à 43 155 tonnes en 1998, grâce à la coopération entre les secteurs privé et public, y compris en matière de recherche et de transfert de technologie. La production de fèves de soja et d'oléagineux a également connu un essor considérable et représente 10 % de la totalité des exportations. La Bolivie a supprimé ses banques de développement au début de la dernière décennie, et les producteurs ne bénéficient plus d'aucun crédit bonifié. Les microcrédits destinés aux petits agriculteurs sont désormais octroyés par des organisations non gouvernementales (ONG). La principale difficulté que rencontrent ceux-ci vient de la concurrence déloyale de l'aide alimentaire et des exportations subventionnées.

La Bolivie estime que les négociations menées à l'OMC devraient mettre un terme à ces pratiques déloyales qui créent des situations de dépendance et empêchent les importateurs nets de produits alimentaires de sortir de cette situation. Il faudrait améliorer l'accès aux marchés en s'attaquant aux subventions et aux droits de douane élevés ainsi qu'aux problèmes posés par les règles et normes sanitaires et environnementales. Le concept de multifonctionnalité pourrait entraîner un renforcement de la protection. Si des considérations autres que commerciales doivent être abordées dans les négociations en cours, la réduction de la pauvreté devrait en être la première.

Exposé sur le Tchad

7. Le Tchad a le sentiment, à l'instar d'un certain nombre d'autres pays de la région, que les Accords du Cycle d'Uruguay lui imposeront de nouvelles contraintes, en plus de celles qui sont imputables au programme d'ajustement structurel, avec notamment une hausse des prix agricoles. Les fluctuations des cours mondiaux auraient de profondes répercussions sur le pays, qui est un intervenant mineur sur le marché international. Une hausse des prix des denrées alimentaires constitue une crainte légitime pour tout pays importateur net de produits alimentaires. Le Tchad espère que les pays développés et les institutions financières accepteront de participer à la création d'un fonds spécial ayant pour objectif d'aider les PMA à faire face aux incidences négatives d'un alourdissement de leur facture d'importation de produits alimentaires et à augmenter leur production vivrière locale. Il convient de noter qu'une réduction des exportations subventionnées en provenance d'Europe et la hausse qui s'ensuivrait des prix agricoles pourraient également rendre certains produits tchadiens (viande et sucre, notamment) plus compétitifs et entraîner un accroissement des exportations vers les pays limitrophes (Nigéria, Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo et Gabon). La suppression ou la réduction des subventions à l'exportation en Europe pourrait donc, d'un côté, faire craindre une hausse des prix des importations alimentaires, mais, de l'autre, renforcer la compétitivité des exportations agricoles du Tchad par rapport aux exportations européennes.

Exposé sur l'Éthiopie

8. En Éthiopie, le secteur agricole assure environ 60 % du PIB, 85 % de l'emploi total et 90 % des recettes en devises, dont 60 % pour le seul café. Les céréales constituent la principale culture vivrière et occupent 76 % de la superficie totale des terres cultivées. Le système de production agricole comprend trois grands modes d'exploitation : polyculture sur petites exploitations, pastoralisme/agropastoralisme et agriculture commerciale. L'Éthiopie possède le plus grand cheptel d'Afrique et se place au dixième rang dans le monde. On estime que le sous-secteur de l'élevage assure 15 % du PIB et 33 % du PIB agricole. La part des cuirs et peaux dans la valeur totale des exportations est considérable. Malgré la richesse du fonds de ressources et des conditions favorables, la productivité agricole globale reste faible. En dépit d'une croissance annuelle de 3,87 % pendant la période 1990/91-1997/98, la production agricole (cultures et bétail) ne répond toujours pas aux besoins d'une population qui augmente en moyenne de 3 % par an. Le volume de la production varie également en fonction des précipitations. Son essor s'explique en outre en grande partie davantage par l'extension des superficies cultivées que par une augmentation des rendements. Les principales contraintes sont le manque de ressources en eau, une déforestation anarchique, le caractère non méthodique de la production, le manque de cadres qualifiés et la faiblesse des retombées des programmes de recherche et de vulgarisation

sur la productivité des terres et du travail. Le Gouvernement a lancé en 1991 une nouvelle politique économique prévoyant la libéralisation du marché et encourageant l'initiative privée. Les autorités ont également entrepris d'élaborer des politiques et des stratégies permettant de renforcer de manière cohérente les efforts déployés pour assurer la sécurité alimentaire, accroître les exportations de produits pour lesquels l'Éthiopie possède un avantage comparatif potentiel, moderniser les techniques de production et stabiliser les prix par des interventions sélectives sur le marché. La stratégie d'industrialisation par le développement de l'agriculture constitue le pivot de la politique dans ce domaine. Tout en se concentrant sur les petits exploitants, la stratégie encourage aussi l'essor à la fois de l'agriculture mécanisée extensive et de l'agriculture commerciale intensive. Pour soutenir la croissance d'un marché intérieur encore jeune et fragile, les autorités ont envisagé de stabiliser les prix et les approvisionnements alimentaires au moyen d'interventions sélectives sur le marché, telles que la création de réserves de sécurité alimentaire d'urgence et de stocks régulateurs. Pour ce qui est des négociations agricoles en cours, les points suivants devraient faire l'objet d'un examen attentif : i) la question de la sécurité alimentaire relève des droits fondamentaux de l'homme; les pays développés, notamment, devraient donc lui reconnaître ce statut et les gouvernements devraient pouvoir mettre en œuvre des plans nationaux de sécurité alimentaire; ii) les PMA devraient parvenir à une position commune pour obtenir que la sécurité alimentaire soit considérée comme une question non commerciale; iii) les crêtes tarifaires résultant de la tarification devraient être supprimées; et iv) les PMA devraient conserver le droit de recourir aux subventions pour accroître leur compétitivité. Il conviendrait de renforcer l'efficacité et le caractère exécutoire de la Décision de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Exposé sur la Guinée

9. En 1986, la Guinée, qui compte parmi les PMA, a adopté une nouvelle politique de développement fondée sur la libéralisation de l'économie et la privatisation des activités productives et commerciales. Le secteur rural et le développement agricole ont été au centre des réformes institutionnelles et structurelles engagées. En 1991, le Gouvernement a élaboré une première politique de développement agricole (LPDA – *Lettre de politique de développement agricole*) visant à assurer la sécurité alimentaire, à stimuler les exportations et à préserver le tissu productif. En 1997, il a engagé la deuxième LPDA dans le cadre d'une stratégie de développement à moyen terme et à long terme, baptisée "Guinée, Vision 2010". Parallèlement à ces réformes, la Guinée a adhéré à l'OMC en octobre 1995. Depuis 1991, la libéralisation du marché s'est traduite dans certains cas par une augmentation sensible des importations de produits alimentaires. Ainsi, la diminution des droits de douane sur le riz, passés de 27 % à 22,5 % en 1992, a été suivie d'un fort accroissement des importations de ce produit entre 1992 (182 160 tonnes) et 1995 (290 750 tonnes). La Guinée a également aboli les restrictions quantitatives appliquées à un grand nombre de produits importés, tout en maintenant certaines mesures pour des raisons de santé, de sécurité et d'ordre moral. La production locale de riz, de pommes de terre et d'oignons subit la concurrence des produits subventionnés exportés par d'autres pays. L'écart de prix entre le riz produit localement et le riz importé s'est resserré, passant de 136 FG/kg en 1993 à 131 FG/kg en 1997. Le riz importé répond aux besoins de la consommation locale à hauteur de 39 %. Cette forte dépendance à l'égard des importations explique que la consommation de manioc et de maïs, comme produits de remplacement du riz,

ait commencé à croître au cours des six dernières années en raison des fluctuations des prix du riz importé (provenant essentiellement d'Asie). En ce qui concerne les exportations agricoles, la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires ainsi que le maintien des conditions d'accès préférentiel aux marchés dont jouit la Guinée leur ont donné un coup de fouet. Il ressort de l'examen des exportations de produits agricoles, en hausse régulière entre 1998/99 et 1999/00, que les quantités d'ananas, de melons et de pastèques exportés ont plus que doublé; les exportations de coton et de café ont aussi sensiblement augmenté. Les principaux marchés d'exportation sont les pays de l'Union européenne et du Maghreb. Un réseau d'information commerciale, auquel contribuent le secteur public et le secteur privé, permet d'évaluer les débouchés des produits guinéens dans les principaux pays importateurs. Actuellement, l'objectif majeur dans le secteur agricole est la diversification horizontale et verticale des produits destinés à l'exportation. La Guinée souhaite recevoir une assistance technique de la part des organisations internationales essentiellement dans les domaines suivants : augmentation de la productivité de l'agriculture familiale; organisation de la production et de la distribution des facteurs de production agricole; lutte phytosanitaire contre les maladies de la pomme de terre et des agrumes.

Exposé sur le Guyana

10. Le secteur agricole guyanien est dominé par la culture de la canne à sucre et du riz, qui représentent ensemble plus de 50 % de la production agricole totale. Les exportations de sucre comme de riz sont tributaires des accords de commercialisation préférentiels passés avec les pays européens. La libéralisation de l'économie au début des années 90 a été suivie d'une poussée soudaine des importations, notamment de produits laitiers, de blé et de préparations à base de céréales. Les corrections apportées aux budgets de soutien à l'agriculture dans les pays développés feront de plus en plus sentir leurs effets sur le secteur agricole guyanien. Cela est particulièrement vrai pour le sucre, exporté principalement vers l'Union européenne (90 % des exportations totales de ce produit) dans le cadre d'arrangements préférentiels. Pour ce qui est du riz, les marchés traditionnels du Guyana, à savoir les pays des Caraïbes, se ressentent déjà d'une contraction des débouchés imputable en grande partie à la concurrence de produits bénéficiant de subventions publiques en provenance des États-Unis. Le riz qui pénètre sur le marché jamaïcain provient pour l'essentiel du programme d'aide alimentaire, hors dons, des États-Unis (PL480) et se trouve, de ce fait, exempté de droits d'entrée. Il convient donc d'examiner attentivement les incidences de l'aide alimentaire sur la compétitivité de la production des pays en développement. L'industrie avicole illustre le cas d'un secteur d'activité sur lequel les importations exercent de fortes pressions. Depuis l'ouverture du marché, les producteurs locaux sont soumis à une vive concurrence des volailles importées des États-Unis sous la forme de pilons congelés. Les subventions et les crédits à l'exportation accordés par le Gouvernement des États-Unis aux exportateurs de volailles sont considérables. Les débouchés intérieurs de la plupart des autres produits (fruits et légumes tropicaux surtout) n'ont guère été touchés par la libéralisation du commerce ni par les réformes préconisées par l'OMC. En 1998 et 1999, la situation a reflété la dégradation tendancielle des cours des matières premières agricoles. Il devient en outre de plus en plus évident que le recours permanent des pays développés aux subventions agricoles accentue le marasme des cours mondiaux. À cet égard, l'existence d'un système commercial aussi ouvert et transparent que possible revêt une importance primordiale pour des pays en développement comme le Guyana. Les pays en développement devront donc,

dans le cadre des négociations agricoles à l'OMC, élaborer des stratégies pour obtenir des réductions massives et rapides des mesures de soutien public et à terme parvenir à stabiliser durablement les cours mondiaux à des niveaux rémunérateurs. Le programme de réforme préconisé par l'OMC devrait concerner plus particulièrement les produits de base qui présentent un intérêt pour les exportations des pays en développement, d'où la nécessité d'un examen approfondi des problèmes y afférents. La CNUCED est invitée à collaborer avec la FAO et d'autres organisations internationales pour mesurer les niveaux de soutien et évaluer les restrictions en matière d'accès aux marchés appliquées par les pays développés, ainsi que les retombées économiques de ces mesures sur les pays en développement, pour chaque produit et pour chaque pays. Pour ce qui est des mesures sanitaires et phytosanitaires (mesures SPS), certains membres de l'OMC estiment que les dispositions de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires ne devraient pas être négociables; les pays en développement devraient s'en inquiéter car cet accord, sous sa forme actuelle, est beaucoup trop propice à la mise en œuvre de procédures qui manquent de transparence.

Exposé sur le Lesotho

11. Le Lesotho est un PMA. Si la part du secteur agricole dans le PIB est passée de 60 % au début des années 60 à environ 13 % à la fin des années 90, il n'en demeure pas moins que 80 % de la population vit en milieu rural et que plus de 70 % de la population rurale est constituée de petits producteurs agricoles. L'agriculture reste donc un pourvoyeur essentiel d'emplois. Au milieu des années 90, le Lesotho a adopté une double stratégie de privatisation des entreprises publiques accompagnée de l'externalisation des services d'appui, et de libéralisation du marché agricole. La réforme du marché visait en priorité à renforcer la sécurité alimentaire grâce à l'accès à des denrées moins coûteuses et à améliorer la répartition des ressources en favorisant le remplacement de cultures peu rentables par des cultures à forte valeur, contribuant ainsi à la diversification de la production et à l'élargissement de la base d'exportation. La libéralisation a permis de faire baisser le prix des céréales vivrières mais a stimulé les importations, d'où un alourdissement de la facture d'importation de produits alimentaires. On n'a pas observé d'avancée notable concernant une diversification de la production agricole qui aurait permis d'élargir la base d'exportation. Il ressort de ce constat que la réforme du marché ne peut à elle seule induire une répartition efficace des ressources à moins de s'accompagner, entre autres mesures, d'une amélioration de l'accès des producteurs locaux aux moyens de production et à l'information et d'une modernisation des infrastructures. Des facteurs extérieurs ont également joué en défaveur du secteur agricole du Lesotho. L'accord commercial bilatéral conclu entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud, qui constituent tous deux d'importants débouchés pour les exportations du Lesotho, a réduit les marges de préférence dont le pays bénéficiait au titre de la Convention de Lomé (par exemple pour les asperges). Le Lesotho est membre de l'Union douanière d'Afrique australe (SACU), et les recettes fiscales provenant des échanges commerciaux avec les autres membres de l'Union représentent 50 % de ses recettes budgétaires. L'effritement des marges de préférence ne peut donc qu'être préjudiciable aux recettes de l'État et risque également, entre autres effets, de compromettre le programme de privatisation dans la mesure où les entreprises appelées à être privatisées ont désormais du mal à attirer des investissements étrangers directs; la conserverie d'asperges a par exemple été confrontée à cette situation après l'octroi à l'Afrique du Sud d'un libre accès au marché de l'Union européenne pour ses asperges. Des PMA comme le Lesotho ont absolument besoin d'une assistance technique et

financière pour accroître leur production de denrées exportables. L'aide pourrait plus spécialement porter sur les moyens d'encourager les sociétés transnationales à investir dans les PMA et à y créer des coentreprises sur la formation à la mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture, et sur une amélioration de la diffusion et de l'échange d'informations commerciales.

Exposé sur Madagascar

12. Madagascar compte parmi les PMA membres de l'OMC. Pendant la période de mise en œuvre de l'Accord sur l'agriculture, on a observé un ralentissement du marché des céréales (par exemple, riz et maïs), accompagné d'une diminution des stocks et d'une contraction des recettes. La facture des importations de produits alimentaires des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires s'est alourdie, semble-t-il en raison d'une baisse de l'aide alimentaire, en volume, et d'une réduction des exportations subventionnées. Les pays développés et les pays en développement - y compris les PMA - ont des intérêts divergents; les seconds doivent donc exiger l'application de mesures minimales de protection et de garantie sur les points suivants : prise en compte adéquate de leur vulnérabilité spécifique; suppression des subventions déguisées octroyées dans le cadre de la politique agricole commune de l'Union européenne; protection des produits qui présentent un intérêt vital pour les pays en développement (par exemple, la vanille pour Madagascar); élimination des indemnités, des mécanismes de compensation, des régimes de contingentement et des pratiques de dumping; réduction des mesures de soutien appliquées dans les pays riches. Madagascar n'a pas les moyens d'accorder des subventions à l'exportation ou un soutien interne. Les produits qu'elle exporte - vanille, café, clous de girofle, cacao - souffrent également des mesures non tarifaires - mesures SPS, obstacles techniques au commerce - appliquées par les pays importateurs. La réalité de la mondialisation en cours ne s'accorde guère avec les principes théoriques du libéralisme économique et favorise en fait les pays riches au détriment des pays pauvres. Pour tirer un réel profit du programme de réforme engagé dans le cadre du Cycle d'Uruguay, il faudrait approfondir l'examen des questions suivantes : accès aux marchés (administration des contingents, diminution de la progressivité des droits de douane, admission en franchise des exportations des PMA); soutien interne (maintien du traitement spécial et différencié en faveur des PMA); concurrence à l'exportation (suppression des subventions à l'exportation); assistance financière et technique aux pays en développement; mise en œuvre de mesures de protection flexibles concernant des produits sensibles (riz, coton, vanille, café, clous de girofle dans le cas de Madagascar). Enfin, les accords commerciaux relevant de mécanismes régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), auxquels Madagascar appartient, devraient contribuer au développement du commerce extérieur du pays.

Exposé sur la Malaisie

12. Bien qu'il soit communément admis que la libéralisation du commerce agricole se traduira par un renchérissement des produits alimentaires, ne pas y prendre part serait encore plus préjudiciable. La Malaisie applique une politique commerciale libérale dans différents secteurs, dont le secteur agricole. En 1993, les droits de douane moyens simples étaient de 14 %, les produits agricoles supportant des droits encore plus faibles (10,4 %). Hormis le riz importé de pays n'appartenant pas à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), les produits alimentaires importés en Malaisie sont pour la plupart exonérés de droits. Le secteur de

l'aviculture illustre les effets de la libéralisation du commerce consécutive au Cycle d'Uruguay. Les producteurs locaux, qui étaient auparavant protégés en raison de l'interdiction de toute importation, sont désormais confrontés à une vive concurrence de la part de la Thaïlande; les gros producteurs verticalement intégrés devraient à terme améliorer leur compétitivité, et les consommateurs profiter d'une baisse des prix. La hausse des prix des produits alimentaires que risque d'entraîner la réforme du commerce agricole préconisée dans le cadre du Cycle d'Uruguay n'en suscite pas moins une profonde préoccupation en Malaisie, qui est un importateur net de blé, de maïs, de riz, de sucre et de bœuf, entre autres produits. Les incidences sur la balance des paiements de la Malaisie dépendront de la croissance des exportations d'huile de palme et d'autres produits de base par rapport à l'augmentation de la facture des importations de produits alimentaires. La Malaisie s'inquiète également de la place croissante que des considérations autres que commerciales comme la protection de l'environnement et la santé animale, prennent dans les négociations sur la libéralisation du commerce agricole. Les pays développés ne devraient pas s'en servir pour empêcher indirectement les pays en développement de renforcer leurs avantages comparatifs dans le secteur agricole. Il conviendrait en même temps de s'intéresser à l'émergence de monopoles que semble favoriser la libéralisation du commerce. La récente crise financière a gravement frappé le secteur agricole malaisien. Entre 1996 et 1998, la production agricole a reculé de 0,2 %, alors que son objectif de croissance était fixé à 2,4 %. Autres incidences négatives, la chute du cours des actions des plantations, la diminution des prêts et des investissements dans le secteur agricole et le renchérissement des produits importés du fait de la dépréciation du ringgit. Les autorités ont commencé à mettre en œuvre un ensemble de stratégies reposant sur les mécanismes du marché, mais elles se préoccupent avant tout de la façon de poursuivre la libéralisation sans s'écarter des objectifs de développement du pays. Les sous-secteurs les plus touchés (riz et tabac) étant constitués en majorité de petits exploitants pauvres, la suppression de l'aide qui leur est apportée aurait des résultats contraires aux objectifs nationaux de développement social. Pour soutenir les sous-secteurs les plus atteints, trois options compatibles avec les disciplines de l'OMC sont envisageables : aiguiller les producteurs vers d'autres domaines ou secteurs d'activité; mettre en œuvre un programme de soutien des revenus; faire appel à d'autres mesures de la catégorie verte. Aucune de ces options n'apparaît facile, mais on peut considérer que la troisième, seule ou combinée avec la deuxième, serait la plus réaliste.

Exposé sur le Mali

13. Avec 44 millions d'hectares de terres arables, le Mali fait partie des pays les moins avancés subsahariens. L'agriculture et l'élevage y constituent les principales activités dans les zones rurales. La production alimentaire porte essentiellement sur les céréales, principalement produites à des fins de subsistance. À l'instar d'autres PMA subsahariens, le Mali a engagé des programmes d'ajustement structurel qui, dans les années 80, avaient pour objet d'aider le pays à sortir des crises économiques et sociales. Des programmes macroéconomiques et sectoriels, dont un programme en faveur de l'agriculture (Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire - PASA), ont été mis en œuvre pour accroître la productivité et développer les exportations. Depuis 1992, le pays n'a cessé de poursuivre ses efforts d'ajustement structurel en vue principalement de promouvoir et de diversifier la production agricole, d'accroître la sécurité alimentaire et d'améliorer l'utilisation des ressources naturelles. Il en a résulté un développement du secteur agricole, principalement de la production de céréales et de coton, et dans l'ensemble ce secteur a contribué favorablement aux résultats économiques récemment obtenus par le Mali,

représentant de 40 à 45 % du PIB depuis 1992; l'élevage s'est lui aussi développé. Dans le cas des céréales et du coton, l'amélioration peut s'expliquer par les conditions météorologiques et par l'extension des surfaces productives. Dans le cas du riz, l'augmentation des rendements a également contribué à ces résultats. C'est grâce au PASA que ces évolutions se sont produites. En résumé, les programmes d'ajustement structurel ont été bénéfiques pour l'économie; cependant, ils ont aussi eu des effets préjudiciables car l'État a renoncé à certaines activités de soutien, telles que le subventionnement et la fourniture d'intrants, dont le crédit, alors que le secteur privé n'était pas prêt à les assumer. Au Mali, par ailleurs, l'agriculture est tributaire des conditions météorologiques. En dépit de l'augmentation récente de la production agricole, le Mali demeure un pays importateur net de produits alimentaires. Aucune subvention nationale ou mesure de soutien interne n'a été accordée au secteur agricole. Les Accords du Cycle d'Uruguay n'ont pas eu d'incidences sur les débouchés à l'exportation, qui reposent toujours principalement sur les avantages comparatifs naturels du pays. Le Mali reste plus sensible aux variations des prix des matières premières et aux fluctuations des taux de change qu'aux changements résultant de la libéralisation des échanges multilatéraux. En conclusion, le pays devra diversifier ses exportations et avoir accès à de nouveaux marchés, mais pour ne pas être marginalisé sur le marché mondial, il devra associer compétitivité et aide au développement.

Exposé sur Maurice

14. En ce qui concerne les produits agricoles et sa liste relative à l'accès aux marchés, Maurice, pays en développement importateur net de produits alimentaires, s'est engagée à consolider ses droits à des taux plafonds de 37 %, 82 % et de 122 % et a ajouté 32 lignes tarifaires à la liste. Les principales caractéristiques des consolidations sont les suivantes : i) consolidation à taux plafond de 37 % : viande bovine, lait et produits laitiers, graines de pomme de terre, pommes de terre de consommation et oignons, pois, oranges, froment (blé), maïs et riz; ii) consolidation à taux plafond de 82 % : noix de coco, bananes, thé et tomates en conserve; iii) consolidation à taux plafond de 122 % : volaille et produits de volaille, fleurs coupées et sucre. Les taux de droits effectivement appliqués à tous ces produits sont considérablement plus bas, voire nuls. Étant donné la différence entre les droits consolidés et les droits effectivement appliqués, les courants d'importation n'ont pas été modifiés par les engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay. L'accroissement des importations est dû aux changements survenus dans les habitudes des consommateurs et, en particulier, à l'augmentation considérable du nombre de touristes. Abstraction faite de certains légumes frais, des fruits tropicaux et de la viande de volaille, le pays a été obligé d'importer la totalité ou la quasi-totalité des céréales, de l'huile comestible, de la viande, des produits laitiers, des fruits de climat tempéré et des produits alimentaires transformés dont il avait besoin. La facture des importations de produits alimentaires a nettement augmenté entre 1994 et 1998 : si l'on prend 1994 comme année de base (soit 1994 = 100), l'indice de la valeur totale des importations de produits alimentaires n'a cessé de croître, pour atteindre 162 en 1998. Les importations de produits alimentaires sont réalisées par des opérateurs publics et par des opérateurs privés. La Société commerciale d'État se charge principalement d'importer certaines céréales, qu'elle se procure par appels d'offres publics. Le secteur privé se compose principalement d'entreprises locales qui sont pour certaines, associées à des entreprises étrangères. Quant à la libéralisation tarifaire multilatérale et aux perspectives d'accès aux marchés offertes par le Cycle d'Uruguay (contingents tarifaires), elles se sont traduites, pour Maurice ainsi que pour la plupart des signataires de la Convention de Lomé

(aujourd'hui Cotonou), par l'érosion des marges préférentielles de plusieurs produits de contre-saison et par l'incapacité d'exploiter les nouveaux débouchés à l'exportation du fait, notamment, de leur éloignement géographique et d'une faible compétitivité imputable à l'absence d'économies d'échelle. La décision d'octroyer à tous les PMA un accès préférentiel aux marchés aurait été la bienvenue. Or, elle n'a pu être prise, car certains grands exportateurs de produits agricoles de pays développés comme de pays en développement se sont montrés fermement et farouchement opposés aux demandes des pays en développement vulnérables et des PMA. En ce qui concerne d'autres domaines relevant des engagements contractés dans le cadre du Cycle d'Uruguay, Maurice n'applique pas de mesure globale du soutien (MGS) ni de subventions à l'exportation. Maurice approuve ce qui est dit dans la note d'information du secrétariat de la CNUCED (TD/B/COM.1/EM.11/2), à savoir qu'une estimation de "l'impact exact de l'Accord [sur l'agriculture], qui dépend d'une combinaison de variables exogènes, ne serait techniquement réalisable qu'au bout de quelques années d'application". À cet égard, Maurice estime qu'il faudrait accélérer l'analyse des résultats du Cycle d'Uruguay prévue aux paragraphes a) et b) de l'article 20, car cela permettrait de parvenir à un accord global sur les incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

Exposé sur Sri Lanka

15. L'objectif en matière de production vivrière de l'économie agricole, traditionnellement dualiste, de Sri Lanka a toujours été l'autosuffisance. Au début des années 90, le secteur alimentaire était encore protégé, mais il fait l'objet d'une libéralisation rapide à partir de 1994. En matière de politiques exclusivement tarifaires, Sri Lanka se conforme aux prescriptions des Accords du Cycle d'Uruguay et applique à la plupart des produits de base des droits consolidés de 50 %; pour la plupart des produits agricoles, les droits sont actuellement de 35 %. Sri Lanka n'a pratiquement jamais appliqué de contingents tarifaires ou de mesures de sauvegarde spéciales (MSS). Les relations commerciales en régime préférentiel sont limitées aux pays de l'Arrangement d'échanges préférentiels de la SAARC (SAPTA). Les exportations de produits agricoles non traditionnels vers les marchés de l'OCDE sont à l'heure actuelle fortement entravées par l'existence sur ces marchés de normes de qualité strictes, de mesures sanitaires et phytosanitaires et de prescriptions en matière d'emballage, ainsi que par la progressivité des droits. Les mesures de soutien interne sont essentiellement des mesures de la "Catégorie verte". La plupart des taxes à l'exportation ont été supprimées et les subventions à l'exportation n'ont jamais existé. Les produits agricoles traditionnellement exportés sont le thé, le caoutchouc, les noix de coco et les épices. De 1995 à 1997, ces exportations ont fortement augmenté, de même que les importations (de produits alimentaires pour la plupart), quoique à un rythme moins soutenu. Cette évolution a inversé, ne serait-ce que temporairement, la tendance négative des exportations nettes de produits agricoles, qui avaient chuté jusqu'à afficher des chiffres négatifs en 1993 et 1994. Les importations totales de produits alimentaires de Sri Lanka représentent près de 90 % de l'ensemble des importations agricoles, alors que les mêmes produits représentent moins de 20 % des exportations agricoles. Elles ont augmenté régulièrement : d'environ 300 millions de dollars des États-Unis en 1985, leur valeur a plus que doublé en 1998; en valeur moyenne, elles ont progressé de 42 % entre 1990-1994 et 1995-1998 (609 millions de dollars E.-U.). Si, au cours de la période allant de 1985 à 1994, les exportations de produits alimentaires ont plus ou moins stagné, en valeur moyenne elles ont augmenté de 58 %

entre 1990-1994 et 1995-1998. L'embellie récente du commerce de produits agricoles ne peut être attribuée au Cycle d'Uruguay, et ce pour les raisons suivantes : l'accès aux marchés de la plupart des exportations agricoles du pays était déjà libéralisé avant le Cycle d'Uruguay; et ces exportations sont destinées en grande partie aux pays du Golfe qui, pour la plupart, ne sont pas membres de l'OMC. Jusqu'ici, les incidences favorables de l'ouverture des marchés consécutive au Cycle d'Uruguay semblent se limiter à des exportations non traditionnelles, dont la croissance reste modeste. Le bref laps de temps écoulé depuis les réformes n'a pas encore permis d'établir des données statistiques probantes; néanmoins, l'élimination des obstacles non tarifaires et l'application à l'ensemble des produits agricoles de taux effectifs de 35 % ont entraîné ces dernières années une montée en flèche des importations de produits alimentaires, accompagnée d'une baisse de la production nationale de certaines cultures vivrières.

Exposé sur le Soudan

16. L'agriculture est le principal secteur économique du Soudan. Les principaux problèmes qui s'y posent sont, notamment, les difficultés rencontrées par les agriculteurs pour commercialiser leurs produits d'exportation, les taxes qui frappent lourdement les produits agricoles et en augmentent ainsi les coûts au détriment de la compétitivité, une technologie agricole peu évoluée et le manque d'information sur les marchés internationaux en ce qui concerne les prescriptions en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires et d'obstacles techniques au commerce, l'accès aux marchés et les prix. Il n'en reste pas moins que le Soudan est autosuffisant sur le plan alimentaire et dispose de quelques excédents exportables - par exemple, sorgho, viande, légumes, mangues. À l'instar d'autres PMA, le Soudan est encore loin de tirer profit de la libéralisation : une assistance technique et financière est nécessaire pour développer le secteur agricole du pays. Les besoins spécifiques en la matière sont notamment les suivants : i) la fourniture, selon un calendrier préétabli, par les pays développés d'une assistance technique et financière aux PMA afin de leur permettre d'accéder à l'OMC; ii) des engagements plus sérieux de la part des pays développés concernant l'ouverture de leurs marchés aux produits des PMA, sans que les accords sur les mesures sanitaires et phytosanitaires ou sur les obstacles techniques au commerce ne soient utilisés pour ériger de nouveaux obstacles aux échanges; iii) la transparence, et iv) de nouvelles réductions des subventions internes et des subventions à l'exportation dans les pays développés, pour garantir une concurrence loyale sur le marché international.

Exposé sur la République-Unie de Tanzanie

17. Comme de nombreux PMA, la République-Unie de Tanzanie est largement tributaire de l'agriculture. Depuis le milieu des années 80, l'économie du pays a subi une transformation progressive mais fondamentale, qui a entraîné une redéfinition des rôles respectifs de l'État et du secteur privé concernant, notamment, les activités de production directe, de transformation et de commercialisation. Le secteur agricole n'a toutefois pas réussi à impulser la croissance et n'a guère contribué à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire. Un certain nombre de contraintes - faible niveau des investissements, infrastructure rurale déficiente, ressources financières réduites et accès limité aux services financiers, services d'appui insuffisants, y compris une législation, un régime foncier et une politique fiscale mal définis et inappropriés - en ont empêché un fonctionnement optimal. La libéralisation a ouvert le commerce des produits agricoles au secteur privé, permettant aux agriculteurs de vendre directement leurs produits à des

négociants, sans passer par l'intermédiaire d'un office de commercialisation. Mais dans le même temps, les agriculteurs ont souvent perdu, en partie, le pouvoir de négociation qui était le leur lorsqu'ils étaient membres des sociétés coopératives aujourd'hui supprimées. Le manque d'information commerciale et d'installations fiables pour l'entreposage des récoltes, ainsi que l'interdiction de fait du commerce transfrontalier de cultures vivrières, sont autant d'obstacles, parmi les plus graves, à une activité agricole plus productive. En ce qui concerne les incidences du système commercial multilatéral, le Cycle d'Uruguay n'a eu que peu ou pas d'effets positifs, en termes d'accès aux marchés, pour la République-Unie de Tanzanie, et ce dans une large mesure parce que le pays est un producteur insignifiant à l'échelle mondiale. La diminution des subventions à l'exportation pratiquées par les pays développés n'a pas été suffisante pour que la Tanzanie puisse accroître ses exportations de produits pour lesquels elle détenait un avantage comparatif. La persistance de crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires (comme les réglementations sanitaires et phytosanitaires) en vigueur dans les principaux pays importateurs de produits tanzaniens sont autant de facteurs qui inhibent aussi la croissance des exportations du pays. En République-Unie de Tanzanie, des mesures sont nécessaires pour remédier aux contraintes dues, notamment, au manque de ressources financières nationales pour l'investissement, au manque de ressources commerciales, de capitaux financiers et de fonds de roulement, à l'inadéquation des flux d'information commerciale, à la pénurie de services de vulgarisation commerciale, aux carences technologiques et à la mauvaise qualité des produits, à l'insuffisance des systèmes de mesure, d'essai de normes et de contrôle de la qualité et à une connaissance limitée des marchés régionaux et internationaux. Le pays a également besoin d'une assistance technique pour se doter d'une politique et une législation sanitaires. En ce qui concerne les négociations futures, la République-Unie de Tanzanie s'inquiète principalement d'une éventuelle hausse des prix des produits alimentaires et, partant, de sa facture d'importation, de l'érosion possible des concessions et des préférences accordées aux produits agricoles et de la progressivité des droits appliqués aux produits transformés. Il convient de traiter les questions de développement avec détermination.

Exposé sur le Togo

18. PMA d'Afrique de l'Ouest, le Togo a adhéré au GATT en 1964 et est l'un des membres fondateurs de l'OMC. Au titre des concessions négociées dans le cadre du Cycle d'Uruguay, il a fixé un taux plafond de 80 %, englobant les impôts, la taxe de statistique et autres taxes et impositions précédemment perçus sur les importations. La libéralisation de l'économie et du commerce, amorcée dans les années 80 déjà, s'est poursuivie tout au long des années 90. Les politiques du Gouvernement dans le secteur agricole ont notamment pour objectifs généraux l'autosuffisance et la sécurité alimentaires, l'accroissement des exportations de produits agricoles et de produits marchands non traditionnels et l'amélioration des revenus et du niveau de vie de la population rurale. La libéralisation des marchés d'exportation et d'importation a été encouragée, en particulier par la promulgation, en 1992, du décret No 92-092/PMRT, qui prévoyait des mesures telles que l'élimination des licences d'importation et des autorisations d'exportation pour les céréales et le bétail. Le même décret permet néanmoins à l'État de prendre toutes les mesures de sauvegarde requises pour garantir l'approvisionnement du marché local en période difficile; des mesures de sauvegarde ont ainsi été prises en 1994 pour les huiles végétales et en 1995 pour les exportations de céréales. Le cacao, le café et le coton sont les trois principaux produits agricoles exportés par le Togo. Simultanément, des produits tels que le maïs, l'igname, le manioc

et le tapioca sont officiellement exportés vers des pays voisins. Les principaux produits agricoles importés sont le poisson congelé, la farine de blé, les produits laitiers et le riz. Entre 1990 et 1995, la balance commerciale du Togo a été déficitaire - à hauteur de 88 millions de francs CFA en 1995. Cependant, la balance du commerce des produits agricoles a dégagé un solde positif jusqu'en 1995, puis à nouveau en 1996, en grande partie grâce à une augmentation des exportations de coton et à la dévaluation du franc CFA. En 1996, le secteur agricole représentait 34 % du PIB du Togo. La production vivrière constitue les deux tiers environ du PIB agricole. Pour accroître sa participation au marché mondial des produits agricoles, le pays doit améliorer la qualité des produits qu'il exporte. Parallèlement, s'il est vrai que le Togo n'a pas eu besoin d'aide alimentaire ces dernières années, il faudrait enrayer la tendance à la baisse de l'aide disponible afin de pouvoir traiter comme il convient les situations d'urgence, auxquelles les PMA sont extrêmement exposés.

Exposé sur Trinité-et-Tobago

19. Étant à la fois un pays en développement importateur net de produits alimentaires et un petit État insulaire en développement, Trinité-et-Tobago souffre des faiblesses structurelles propres à ces deux groupes de pays. En particulier, le pays importe plus de 70 % des aliments de base dont il a besoin. Trinité-et-Tobago est fortement tributaire du pétrole depuis le lancement de l'exploitation commerciale de cette ressource il y a une trentaine d'années. Lors de la récession pétrolière des années 80, elle a dû faire face à une grave détérioration de la situation économique et s'est engagée, entre le milieu et la fin de la décennie, dans un programme global d'ajustement structurel. Le programme de réforme du secteur agricole, lancé en 1993 en faisait partie intégrante et comportait différents volets - politique commerciale, politique des prix, politique d'aménagement du territoire, et administration, restructuration et cession d'entreprises d'État. Les réformes de la politique commerciale et de la politique des prix étaient conformes - en fait, plus que conformes - aux obligations découlant des Accords de l'OMC, avec une tarification des restrictions quantitatives, l'élimination de la liste négative de produits agricoles et un programme échelonné d'harmonisation et de réduction tarifaires. Trinité-et-Tobago a consolidé à 100 % les droits appliqués à la plupart des produits agricoles (dont les taux courants sont, dans la plupart des cas, de 40 %, ce qui est conforme au tarif extérieur commun de la Communauté des Caraïbes - CARICOM), et à un niveau plus élevé les taux applicables à quelques articles sensibles (comme la viande de volaille, le sucre, la laitue, le chou et le café). Le soutien interne accordé à l'agriculture depuis l'adoption de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture n'a pas dépassé le niveau *de minimis* de 10 %. Les exportations ne font pas l'objet de subventions. Le processus de réforme agricole consécutif au Cycle d'Uruguay semble avoir eu sur le pays des effets mélangés. La production de certains aliments de base, pour lesquels le pays a une certaine capacité d'offre a été pénalisée. Le niveau d'autosuffisance concernant le riz et la viande de porc, par exemple, est passé d'un taux de 42 % avant le Cycle d'Uruguay à 20 % pour le riz, et de 57 - 76 % à 50 % pour la viande de porc. La facture des importations de produits alimentaires a augmenté, bien que ces produits n'aient pas subi le renchérissement mondial auquel on aurait pu s'attendre à la suite du Cycle d'Uruguay. Les coûts d'ajustement occasionnés par la libéralisation ont été particulièrement élevés pour les producteurs locaux de produits primaires et de produits transformés tels que les crèmes glacées, les légumes et la viande de porc. En ce qui concerne les exportations, la libéralisation des échanges multilatéraux n'a pas amélioré la situation des principaux produits d'exportation, tels que le sucre. Si les exportations de légumes frais ont

augmenté, les prescriptions sanitaires et phytosanitaires dans les pays de l'OCDE ont freiné le développement des exportations agricoles non traditionnelles, par exemple de poisson et de crèmes glacées. Les incidences globales du programme national de réforme et de la mise en œuvre par le pays des obligations contractées dans le cadre de l'OMC semblent faibles. S'agissant de remédier aux contraintes pesant sur l'offre, les avantages escomptés ne se sont pas concrétisés, notamment parce qu'aucune réforme n'a été entreprise pour remédier à la pénurie de compétences institutionnelles, analytiques et administratives. En conséquence, les importations sont facilitées, alors que rien n'est fait pour éliminer ce qui freine l'expansion de la production locale. Le rythme auquel des réformes sont mises en œuvre pour remédier à ces freins est lent, tandis que les réformes visant à éliminer les obstacles à l'accès aux marchés ont, pour l'essentiel, été menées à terme, facilitant ainsi la pénétration des marchés de Trinité-et-Tobago.

Exposé sur le Venezuela

20. Par le passé, du fait que le Venezuela tirait une part importante de ses revenus du secteur pétrolier, le secteur agricole a été relativement négligé. Toutefois, lors de l'accession du pays à l'OMC à la fin des années 80, le Gouvernement a pris conscience de la nécessité de prendre de nouvelles mesures pour rendre la législation nationale compatible avec les règles de l'OMC. Une nouvelle politique commerciale a été adoptée - décret No 239 - dont la poursuite n'a toutefois pas été suivie en raison de vicissitudes politiques. L'actuel Gouvernement a conçu et lancé un nouveau plan national pour l'alimentation et le développement de l'agriculture, qui sera mis en œuvre en trois étapes au cours des 20 années à venir. À caractère fortement social, il a pour objectifs la sécurité alimentaire, le développement rural (pour accroître l'emploi) et la mise sur pied d'une chaîne alimentaire agricole, plus particulièrement axée sur l'amélioration de la qualité, des prix et de la compétitivité – objectifs qui seront long et coûteux à atteindre. Le Venezuela est déterminé à honorer les engagements qu'il a contractés dans le cadre de l'OMC; cependant, pour le faire dans des conditions équitables, le pays devra bénéficier d'un véritable traitement spécial et différencié.

Exposé sur le Viet Nam

21. Depuis la fin des années 80, le Viet Nam a mis en œuvre, dans le secteur agricole, une série de réformes visant notamment à moderniser l'agriculture, à promouvoir le rôle du secteur privé et à permettre aux forces du marché de déterminer les prix. Ces réformes et autres réformes publiques ont permis à la production agricole d'augmenter régulièrement, au cours des dix dernières années, de 4,3 % par an en valeur. La production brute de cultures vivrières et de cultures industrielles, de même que l'élevage, ont affiché une forte croissance : ainsi, la production de riz a augmenté de 52 %, la production de cacao de 114 % et la production de café a décuplé. Le secteur agricole reste la principale source de revenus et d'emplois, et représente 25,4 % du PIB total. Les exportations de produits agricoles ont elles aussi augmenté à un rythme très soutenu – de 15,2 % par an – ces cinq dernières années. En 1999, la valeur de ces exportations s'est élevée à 3,2 milliards de dollars É.-U., représentant près de 28 % des recettes totales d'exportation du Viet Nam. En raison de l'exiguïté du marché intérieur et de l'instabilité du marché international, le secteur agricole du Viet Nam a surtout du mal à trouver des débouchés pour sa production accrue. Un autre problème a trait à la rapidité des mutations structurelles et de l'évolution de la demande sur les marchés nationaux et étrangers, à laquelle le secteur agricole peine à s'adapter. Le faible niveau des technologies ainsi que le

sous-développement de l'infrastructure et des services ruraux, qui contribuent à l'inefficacité des opérations de nombreuses entreprises agricoles, sont aussi des obstacles. Pour ce qui est de la libéralisation au titre de l'Accord sur l'agriculture, l'adhésion du Viet Nam à l'OMC pourrait lui ouvrir un certain nombre de débouchés commerciaux, et aussi lui faciliter l'accès aux technologies modernes et aux capitaux d'investissement. Par contre, il aurait bien du mal à se mesurer à d'autres pays sur les marchés internationaux et nationaux. En ce qui concerne le prochain cycle de négociations multilatérales, il conviendrait de trouver un meilleur équilibre entre les engagements des pays développés et ceux des pays en développement en matière d'accès aux marchés (droits de douane et contingents tarifaires), de soutien interne et de subventions à l'exportation. En d'autres termes, il faudrait que les produits agricoles des pays en développement puissent pénétrer plus facilement sur les marchés des pays développés.

2. Exposés des principales organisations participantes

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

22. Le représentant de la **FAO** a procédé à une mise à jour des prévisions concernant la sécurité alimentaire et l'évolution de la facture d'importation de céréales des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Pour la campagne de commercialisation en cours, la consommation mondiale de céréales sera supérieure à la production mondiale pour la deuxième année consécutive, ce qui provoquera à nouveau une diminution des stocks. Le commerce des produits alimentaires devrait diminuer par rapport à la campagne précédente. À l'heure actuelle, les prix des céréales continuent de baisser, mais cette tendance devrait s'inverser prochainement grâce à un resserrement de l'offre et de la demande. Au cours de la campagne 1999/2000, l'aide alimentaire a diminué de 3 millions de tonnes. Bien qu'elle ait affiché un volume relativement important en 1998/99, l'aide alimentaire mondiale destinée aux pays en développement dans leur ensemble accuse, depuis 1992, une tendance à la baisse. Il convient de relever que des crises alimentaires surviennent encore dans de nombreux pays du monde : les dernières données dont dispose la FAO indiquent que pas moins de 36 pays connaissent des situations de pénurie alimentaire d'intensité diverse. En 1998/99, la facture d'importation de céréales des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires s'est élevée à 6,3 milliards de dollars É.-U.- soit 15 % de moins que pour l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse des prix mondiaux. En 1999/2000, cette tendance semble s'être poursuivie pour la quatrième année consécutive, en raison également d'un accroissement de la production au Bangladesh et en Égypte et de ventes à crédit bonifié qui, assorties de modalités de remboursement assouplies, ont contribué à réduire le coût des importations. Ces tendances et, en particulier, la forte chute des prix des céréales, ont diminué les dépenses d'importation de céréales des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires par rapport au niveau record observé en 1995/96, malgré un accroissement en volume des importations, une diminution des subventions à l'exportation et une baisse des niveaux de l'aide alimentaire. Cela dit, cette tendance à la baisse des dépenses d'importation n'a été due qu'à des conditions particulières de l'offre et de la demande, et devrait s'inverser au cours de la seconde moitié de la campagne en cours. Quant aux activités de la FAO en faveur des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, dont le Colloque sur l'agriculture, le commerce et la sécurité alimentaires organisé en septembre 1999 à Genève, elles vont se poursuivre. Afin de renforcer la coordination entre les organisations et les institutions internationales compétentes, la FAO a organisé une

réunion interinstitutions informelle en juin 2000, consacrée au soutien analytique et à l'assistance technique qui pourraient être fournis par des organismes internationaux et des institutions de recherche, et aux possibilités de synergie de coopération en la matière.

Secrétariat du Commonwealth

23. Selon les conclusions d'une publication récente du Secrétariat du Commonwealth intitulée The WTO Agreement on Agriculture and Food Security, les facteurs essentiels de sécurité alimentaire concernent quatre domaines : i) production; ii) commerce; iii) main-d'œuvre; iv) transfert. Un indicateur de l'état d'insécurité alimentaire d'un pays pourrait se composer des éléments suivants : faible capacité de production, commerce vulnérable et forte dépendance à l'égard de l'aide alimentaire. Les pays en situation d'insécurité alimentaire luttent contre ce problème au moyen d'un certain nombre de politiques : les politiques de production alimentaire s'appuient sur des instruments tels que le crédit pour l'achat d'intrants agricoles, le subventionnement de ces intrants, la recherche-développement, la promotion des investissements et la réforme agraire; les politiques commerciales comprennent le développement et la réglementation des marchés, la réforme du secteur public et la stabilisation des prix des denrées alimentaires (qui peut se faire par le biais de stocks régulateurs); les politiques du travail peuvent être axées sur les cultures à forte valeur à l'exportation, la promotion des petites et moyennes entreprises, le microcrédit, les salaires minimums, les transferts et les filets de protection, des mesures relatives à l'emploi telles que des programmes de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre, des programmes d'alimentation ciblés, des tickets d'alimentation et le subventionnement des prix des denrées alimentaires. Les résultats des négociations commerciales multilatérales pourraient influencer sur la politique de sécurité alimentaire des pays : i) en induisant des modifications qui se répercutent directement sur les droits (par exemple, en modifiant les prix des denrées alimentaires payés par les consommateurs ou perçus par les producteurs), et ii) en influant sur la faisabilité de certaines politiques de promotion ou de protection des droits. Les changements qui pourraient survenir et les mesures qui permettraient de répondre aux demandes légitimes de sécurité alimentaire des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Domaine	changements	Mesures possibles
Soutien interne	Effritement du traitement spécial et différencié en rapport avec le subventionnement des investissements et des intrants	Recalcul de la MGS Redéfinition de la "catégorie verte"
Droits de douane	"Épongeage" des droits avant la fin du subventionnement des produits dans les pays développés	Sauvegardes spéciales Droits compensateurs
Subventions à l'exportation	Diminution des importations subventionnées mises à la disposition des pays et des groupes vulnérables qui soit plus rapide que les ajustements possibles	Approvisionnement en denrées alimentaires à des conditions préférentielles (éventuellement en dehors du cadre de l'OMC)

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI)

24. En ce qui concerne la sécurité alimentaire au niveau national, il convient de se demander si les catégories utilisées dans les Accords de l'OMC sont pertinentes. La catégorie des PMA constitue certes un bon indicateur, mais certains pays ne sont pas des PMA tout en étant en situation d'insécurité alimentaire, et il y a très peu de PMA qui soient neutres en la matière. La catégorie des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires est moins satisfaisante puisque sur ces 19 pays, 11 seulement sont classés en situation d'insécurité alimentaire. Cette constatation provient d'une analyse par groupes de 167 pays, dont 42 PMA et les 19 pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Cinq variables ont été prises en compte : calories par habitant, protéines par habitant, production alimentaire par habitant, importance de la facture des importations de produits alimentaires par rapport aux exportations totales de biens et de services, et importance de la population rurale. Dans cette étude, les pays ont été répartis en 12 groupes, dont quatre connaissent des problèmes d'insécurité alimentaire. On peut notamment se réjouir de ce que le paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord sur l'agriculture permette aux pays en développement de concevoir des mesures de soutien interne (subventions aux intrants et aux investissements) en fonction de leurs programmes de développement et d'atténuation de la pauvreté. Il ne faut pas oublier que, si les mesures de la Catégorie verte sont onéreuses, comme on le dit souvent, le protectionnisme ne l'est pas moins et, dans ce cas, ce sont les consommateurs nationaux qui en font les frais. Il est normal qu'il reste nécessaire de prendre des mesures pour se protéger contre un afflux soudain d'importations. L'aide alimentaire pose un problème en ce qu'elle est cyclique; autrement dit, lorsque les prix sont bas, l'aide est abondante, tandis que lorsqu'ils sont élevés, elle est insuffisante : il faudrait que l'aide alimentaire soit contracyclique. De nombreux problèmes mondiaux se répercutent également sur la sécurité alimentaire, dont : i) le protectionnisme agricole dans les pays développés; ii) l'instabilité financière et la dette; iii) les guerres et autres conflits. Ce dernier point, essentiel, devrait davantage retenir l'attention des négociateurs.

Organisation mondiale du commerce (OMC)

25. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la Décision de Marrakech, le suivi de cette décision figure à l'ordre du jour de la plupart des réunions du Comité de l'agriculture de l'OMC. S'agissant des quatre mécanismes établis pour remédier aux éventuels effets préjudiciables du programme de réforme - aide alimentaire, assistance technique et financière, crédits à l'exportation et accès aux ressources des institutions financières internationales - une nouvelle Convention relative à l'aide alimentaire, négociée au cours de la période 1997-1999, est entrée en vigueur en juillet 1999. S'il est vrai que les engagements globaux en matière d'aide alimentaire au titre de la nouvelle Convention seront moindres en volume que ceux que prévoyait l'ancienne convention, le nouveau texte comporte quelques améliorations - il porte notamment sur davantage de produits. Pour ce qui est de l'assistance technique et financière, le suivi de la mise en œuvre n'est pas aisé, car cette assistance relève essentiellement de relations bilatérales entre donateurs et bénéficiaires. Toutefois, les donateurs membres de l'OMC devront notifier au Comité de l'agriculture de l'OMC l'assistance qu'ils fournissent. Quant aux crédits à l'exportation, des négociations sont en cours depuis plusieurs années à l'OCDE sur un arrangement concernant les crédits à l'exportation de produits agricoles. En ce qui concerne l'accès aux ressources des institutions financières internationales, le FMI a confirmé que les mécanismes de financement

existants suffiraient pour faire face aux difficultés à court terme de balance des paiements, et la Banque mondiale ne voit pas non plus la nécessité d'établir un mécanisme spécial d'ajustement au titre du Cycle d'Uruguay. Étant donné la place accordée à la décision dans les négociations actuelles de l'OMC sur l'agriculture dans le cadre de l'article 20, il faudrait que ces négociations traitent aussi de l'octroi d'un traitement spécial et différencié ainsi que des éventuels effets préjudiciables de la mise en œuvre du programme de réforme sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. Pour ce qui est du commerce agricole de l'ensemble de ces pays, si l'on prend en considération une gamme de produits agricoles plus étendue que les seules denrées alimentaires de base, il apparaît que la croissance des exportations de 7 des 19 pays en développement importateurs nets de produits alimentaires et de la moitié des PMA est supérieure à la croissance de leurs importations. Parmi les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, six sont des exportateurs nets de produits agricoles; de plus, la Côte d'Ivoire, Sri Lanka et le Kenya enregistrent un accroissement sensible de leurs exportations nettes.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

26. Le représentant de l'OCDE a exposé les motifs de préoccupation des pays émergents et des pays en transition en matière de politique commerciale agricole. Il s'est appuyé, pour ce faire, sur une publication récente de l'OCDE intitulée Agricultural Policies in Emerging and Transition Economies 2000, en mettant l'accent sur ce que ces pays auraient à gagner ou à perdre d'une réforme concernant l'accès aux marchés, la compétitivité des exportations et le soutien interne. Alors que le commerce a pu être un moteur de la croissance de l'industrie, tel n'a pas été le cas pour l'agriculture. La faible croissance du commerce agricole est principalement due à la protection : les droits consolidés appliqués aux produits agricoles se situent en moyenne au même niveau que les droits consolidés qui étaient en vigueur pour les produits industriels il y a 50 ans. Les grands perdants ont été les pays en développement, puisque leur part des marchés agricoles de l'OCDE n'a pas augmenté ces 20 dernières années. Fondamentalement, les pays en développement tendent tous vers un régime commercial libéral. Toutefois, il est des domaines importants où leurs intérêts divergent (ainsi, les intérêts des exportateurs peuvent différer de ceux des importateurs nets), et il faut en tenir compte pour que tous les pays puissent tirer profit de la réforme du commerce. Dans les négociations à venir, il faudra aborder une série de questions liées à la transparence et à l'équité; la publication de l'OCDE analyse la manière dont cet objectif pourrait être atteint.

3. Résumé des débats de la Réunion d'experts

27. À partir des exposés nationaux et des débats auxquels ils ont donné lieu, les participants ont recensé plusieurs facteurs communs aux PMA et aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires : la sécurité alimentaire en tant qu'objectif politique majeur; la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires; des techniques de production rudimentaires (impliquant, par exemple, une forte dépendance vis-à-vis des précipitations); la prépondérance de quelques cultures d'exportation, en particulier de cultures de rapport - ce qui, souvent, est un vestige de la politique agricole de l'époque coloniale; la pauvreté extrême des populations agricoles rurales; un régime commercial agricole relativement ouvert du fait d'une libéralisation unilatérale; et un vif intérêt pour la promotion et la diversification des exportations agricoles.

28. Au cours des débats, les questions ci-après, particulièrement proches des préoccupations des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, ont été abordées.

29. L'agriculture est un secteur économique et social fondamental dans la plupart des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires. La libéralisation rapide des marchés et la diminution du soutien interne consécutive aux programmes d'ajustement structurel engagés par de nombreux PMA et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires ces quinze dernières années ont peut-être nui à la compétitivité et à la viabilité des activités agricoles de ces pays du fait, notamment, d'un afflux d'importations de denrées de première nécessité. La viabilité de la population rurale, qui dépend essentiellement d'une petite agriculture de subsistance, est étroitement liée à l'atténuation de la pauvreté. C'est pourquoi il convient d'établir une distinction, dans les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, entre l'aspect commercial des activités agricoles, d'une part, et les impératifs sociaux, de l'autre; il faut ensuite que les pays formulent une stratégie de développement à long terme prévoyant l'utilisation souple de mesures de politique commerciale. L'Accord sur l'agriculture a soumis le commerce des produits agricoles à des disciplines multilatérales, mais il n'a pas permis de traiter avec efficacité les problèmes de pauvreté et de développement rural.

30. La sécurité alimentaire constitue l'un des principaux objectifs des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, l'aide alimentaire contribue à répondre aux besoins à court terme en la matière. Celle-ci n'en pose pas moins un dilemme à ces pays : bénéfiques en temps de crise, les dons alimentaires peuvent, à moyen terme ou à long terme, compromettre la capacité de production d'un pays bénéficiaire. Qui plus est, les décisions que prennent les pays donateurs relèvent souvent davantage de leur politique commerciale que de leur politique d'aide au développement. Le mécanisme par lequel les donateurs achètent des produits destinés à l'aide alimentaire peut comporter des aspects assimilables à un soutien interne (par exemple, un soutien des prix du marché) ou à des subventions à l'exportation. Cela dit, il faudrait analyser les coûts et bénéfices de l'aide alimentaire en fonction des conditions particulières de chaque pays. L'origine du problème est peut-être moins l'aide alimentaire en elle-même que le mécanisme par lequel les dons alimentaires sont injectés sur le marché intérieur : l'aide alimentaire devrait s'ajouter à la production alimentaire nationale, et non entrer en concurrence avec elle.

31. La sécurité alimentaire pourrait subir les effets des engagements de réduction contractés par les pays au titre de l'Accord sur l'agriculture concernant la concurrence à l'exportation, l'accès aux marchés et le soutien interne. Les exportations subventionnées de produits de première nécessité - blé, maïs, viande de porc et de volaille, etc. - en provenance des grands pays développés ont été particulièrement préjudiciables pour la capacité de production des agriculteurs pauvres des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, incapables d'abaisser leurs prix de production de ces produits. Les effets positifs des subventions à l'exportation sur la facture des importations de produits alimentaires des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires ont sans doute été surestimés, car le volume des exportations subventionnées diminue souvent lorsque les prix des produits agricoles montent. Les subventions à l'exportation raréfient également les débouchés à l'exportation des produits des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits

alimentaires, non seulement sur le marché international, mais également sur leurs propres marchés traditionnels, régionaux ou sous-régionaux. Une première mesure pour garantir une concurrence équitable entre pays en développement et pays développés consisterait à éliminer rapidement les subventions à l'exportation. Les PMA qui ne sont pas tenus de prendre des engagements de réduction en matière de subventions à l'exportation pourraient toutefois conserver une certaine marge de manœuvre pour accroître leur potentiel d'exportation. Quant aux crédits à l'exportation, il conviendrait de procéder à une analyse approfondie pour déterminer dans quelle mesure ils sont susceptibles de fausser les échanges, et à cet égard, tenir compte des intérêts et des préoccupations des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

32. Les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires devraient également envisager les aspects de la réforme liés aux exportations, car beaucoup de ces pays sont fortement tributaires des recettes ou devises provenant de leurs exportations agricoles. Alors que le développement des exportations est important pour de nombreux PMA et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, la mise en œuvre des Accords issus du Cycle d'Uruguay n'a pas sensiblement amélioré leur accès aux marchés, et les crêtes tarifaires et la progressivité des droits continuent d'entraver leurs efforts de diversification des exportations et de la production. De plus en plus souvent, les mesures sanitaires et phytosanitaires appliquées dans les pays développés sont un obstacle majeur aux exportations des pays en développement, car la nécessité pour ces pays de se conformer aux réglementations en la matière augmente, de par le coût élevé de la certification, les retards dans la délivrance d'autorisations et autres, leurs coûts de production. Les pays en développement, et en particulier les PMA, n'ont pas la capacité technologique de se conformer pleinement aux réglementations SPS des principaux pays développés. La plupart des PMA et des pays en développement importateurs nets de produits alimentaires bénéficient des conditions préférentielles d'accès aux marchés des pays développés. S'il ressort d'une série d'études générales que la libéralisation multilatérale des droits dans l'agriculture a pu avoir des incidences commerciales modestes sur les marges de préférence, des analyses nationales plus précises montrent que le coût de l'érosion de ces marges est considérable pour certains PMA et pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

33. En matière de soutien interne, la grande différence de valeur de la MGS totale courante entre pays développés et pays en développement constitue un facteur de déséquilibre important. De surcroît, le système actuel de mesures de soutien interne exemptées d'engagements de réduction, à savoir les mesures de la "catégorie verte" et celles de la "catégorie bleue", se fonde, pour une large part, sur les besoins des pays développés, qui disposent de la capacité financière requise et qui renforcent, depuis 1995, leur soutien au titre de ces dispositions. Il conviendrait de déterminer les incidences sur le commerce de ce renforcement du soutien s'agissant, en particulier des mesures de la catégorie bleue. Dans les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, les mesures de soutien interne sont étroitement liées à des objectifs de politique sociale tels que l'atténuation de la pauvreté rurale. Si l'on ne peut qu'encourager ces pays à mieux tirer parti de mesures de la "catégorie verte" bien ciblées, les dispositions de cette catégorie contiennent peu d'éléments de traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement.

34. L'établissement d'une "catégorie de développement" pourrait être un moyen d'autoriser les pays en développement à recourir, dans certains cas, à des mesures de politique commerciale pour atteindre leurs objectifs de développement. Une analyse approfondie serait toutefois nécessaire pour déterminer quelles dispositions devraient relever de cette catégorie. Des mesures transitoires peuvent être souhaitables pour protéger les agriculteurs nationaux contre les importations, mais il importe tout autant d'améliorer les capacités d'exportation et la qualité des produits. Il faudrait également veiller à ce que rien ne compromette le développement du commerce Sud-Sud, dont le potentiel est considérable.

III. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Convocation de la Réunion d'experts

35. Lors des consultations que le Président du Conseil du commerce et du développement a tenues le 31 mars 2000 avec le Bureau, les coordonnateurs et les délégations intéressées, les États membres ont décidé de convoquer une Réunion d'experts sur les incidences de la réforme de l'agriculture sur les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, et les moyens de répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales. Cette décision a été prise conformément au Plan d'action adopté par la Conférence à sa dixième session (TD/386).

B. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

36. À sa séance d'ouverture, la Réunion d'experts a élu le Bureau ci-après :

Président : M. Ransford A. Smith (Jamaïque)

Vice-Président/Rapporteur : M. Gashaw Debebe (Éthiopie)

C. Adoption de l'ordre du jour

37. À la même séance, la Réunion a adopté l'ordre du jour provisoire ci-après, qui avait été publié sous la cote TD/B/COM.1/EM.11/1.

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
3. Incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires – Préoccupations nationales
4. Comment répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales
5. Adoption des recommandations ou conclusions de la Réunion

D. Documentation

38. Pour l'examen des points 3 et 4, les experts étaient saisis d'une note d'information du secrétariat de la CNUCED intitulée "Incidences de la réforme de l'agriculture sur les PMA et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, et moyens de répondre aux préoccupations de ces pays dans le cadre des négociations commerciales multilatérales" (TD/B/COM.1/EM.11/2).

E. Adoption des conclusions de la Réunion

(Point 5 de l'ordre du jour)

39. À sa séance de clôture, le 26 juillet 2000, la Réunion d'experts a adopté les conclusions qui figurent dans la section I plus haut.

Annexe

PARTICIPATION*

1. Des experts des États membres de la CNUCED ci-après ont participé à la Réunion :

Algérie	Malaisie
Allemagne	Mali
Angola	Maroc
Argentine	Mauritanie
Australie	Maurice
Azerbaïdjan	Mexique
Bélarus	Myanmar
Belgique	Népal
Bhoutan	Nicaragua
Bolivie	Norvège
Brésil	Oman
Burkina Faso	Pakistan
Cameroun	Palestine
Canada	Paraguay
Chine	Pays-Bas
Colombie	Pérou
Comores	Philippines
Costa Rica	République démocratique du Congo
Cuba	République dominicaine
Égypte	République-Unie de Tanzanie
El Salvador	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande
Équateur	du Nord
Espagne	Rwanda
États-Unis d'Amérique	Sao Tomé-et-Principe
Éthiopie	Sénégal
Fédération de Russie	Soudan
France	Sri Lanka
Guinée	Suisse
Guyana	Suriname
Inde	Tadjikistan
Indonésie	Tchad
Italie	Thaïlande
Jamaïque	Togo
Japon	Trinité-et-Tobago
Kenya	Uruguay
Kirghizistan	Venezuela
Lesotho	Viet Nam
Madagascar	Zimbabwe

* La liste des participants, porte la cote TD/B/COM.1/EM.11/INF.1.

2. Les organes intergouvernementaux ci-après étaient représentés :

Alliance des pays producteurs de cacao

Communauté européenne

Ligue des États arabes

Organisation arabe du travail

Organisation de coopération et de développement économiques

Secrétariat du Commonwealth

3. Les institutions spécialisées et organismes apparentés ci-après étaient représentés :

Fonds monétaire international

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation internationale du Travail

Organisation mondiale du commerce

4. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement était représenté.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées :

Catégorie générale

ActionAid

Association latino-américaine des institutions financières du développement

Chambre de commerce internationale

Confédération mondiale du travail

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies

Organisation internationale de perspective mondiale

Catégorie spéciale

Comité européen des fabricants de sucre

Institut international de recherche sur les politiques alimentaires

Invités spéciaux

Institut catholique pour les relations internationales

Réseau des ONG sur l'agro-alimentaire, le commerce, l'environnement et le développement
